

*Questions orales*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pepin:** C'est vrai. En conséquence, le ministre d'État à la Jeunesse vient d'expliquer que la méthode traditionnelle pour établir les statistiques concernant le chômage est plus sûre et que l'estimation des autres catégories de statistiques concernant la jeunesse renferme davantage d'éléments socio-psychologiques.

**Une voix:** Il les rejette en disant qu'ils sont paresseux.

L'AFFECTATION PAR CIRCONSCRIPTION DES FONDS SERVANT À RÉDUIRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre suppléant n'essaie pas de nous faire croire que 200,000 jeunes Canadiens sont des paresseux qui ne veulent pas travailler. C'est ce qu'il a dit.

**M. Lapointe:** Vous êtes stupide.

**M. McGrath:** Non, c'est le ministre qui est stupide de dire cela à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

● (1440)

**M. McGrath:** Monsieur le Président, ma question s'adresse à M<sup>me</sup> le ministre d'État à la Jeunesse. Elle a dit aujourd'hui estimer à 800,000 le nombre de jeunes sans emploi. Elle a aussi fait savoir qu'elle disposait de quelque 150 millions de dollars qu'elle pouvait affecter de façon discrétionnaire à la solution de ce problème au niveau des circonscriptions.

Le 29 mai, lorsque le comité a été saisi de ses prévisions et qu'il a voulu savoir si les données de Statistique Canada étaient pertinentes, son sous-ministre a dit:

C'est un fait, je crois, que les données officielles de Statistique Canada ne nous donnent pas une très bonne idée de la situation qui existe dans les différentes régions.

Comment M<sup>me</sup> le ministre arrivera-t-elle donc à répartir les fonds dont elle dispose entre les circonscriptions si elle ne peut pas se fier aux données de Statistique Canada?

[Français]

**L'hon. Céline Hervieux-Payette (ministre d'État (Jeunesse)):** Monsieur le Président, mon collègue fait allusion à une question par laquelle, si je me souviens bien, on demandait quelle formule était appliquée pour allouer les subventions dans les circonscriptions en vertu du Programme Été-Canada, programme qui va créer 81,000 emplois pour les jeunes cet été et ce pour une somme de 200 millions de dollars. J'y ai répondu, monsieur le Président, et mon sous-ministre a fourni ces détails. La formule qui a été choisie ne pouvait pas tenir compte uniquement des résultats de Statistique Canada, puisque les statistiques ne sont pas recueillies sur la base des circonscriptions électorales. Nous avons donc une formule mixte qui tient compte, quand même, de la situation locale; et cette formule est appliquée de façon uniforme dans 281 circonscriptions au Canada. Si ce n'est pas la formule de Statistique Canada puisqu'elle n'existe pas, nous avons quand même une formule statistique qui s'applique aux circonscriptions, que ces dernières soient conservatrices, néo-démocrates ou libérales.

[Traduction]

LA FORMULE UTILISÉE POUR RÉPARTIR LES FONDS DISPONIBLES

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, permettez que j'aide M<sup>me</sup> le ministre à s'instruire.

Nous n'avons pas les données de Statistique Canada par circonscription. Selon le vice-premier ministre et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, les fonds sont répartis selon l'excédent de main-d'œuvre. Le ministre sait ou devrait savoir que l'excédent de main-d'œuvre s'établit d'après le nombre de prestataires de l'assurance-chômage. Les jeunes n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Comment M<sup>me</sup> le ministre fait-elle alors pour déterminer la somme qu'une circonscription doit obtenir de Jeunesse Canada au travail?

[Français]

**L'hon. Céline Hervieux-Payette (ministre d'État (Jeunesse)):** Monsieur le Président, nous avons effectivement reconnu que la formule n'était pas celle qui était déterminée par Statistique Canada, et j'ai même reconnu, il y a un instant, que la formule d'évaluation des jeunes qui sont en chômage au Canada, par Statistique Canada, ne couvrirait pas tous les chômeurs, ce à quoi l'honorable député de Kingston et les Îles s'est référée tantôt en posant sa question. Nous reconnaissons donc que la statistique de l'organisme officiel ne donne pas le chiffre; mais nous avons mis de l'avant une formule qui tient compte de la réalité locale. Mon collègue, lui, n'a pas proposé de solution autre que celle que nous avons en ce moment, laquelle je pense est équitable pour les jeunes et pour toutes les circonscriptions à travers le Canada.

\* \* \*

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES ANCIENS COMBATTANTS AUTOCHTONES—LES ALLÉGATIONS DE FRAUDE

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Depuis des années, les Indiens et leurs organismes essaient de convaincre le gouvernement que les prestations auxquels ils avaient droit après les deux guerres mondiales ont été, dans bien des cas, l'objet de fraude de la part des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes. Une étude publiée hier confirme qu'un grand nombre de plaintes des anciens combattants autochtones étaient fondées. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si lui et son ministère sont prêts à enquêter sur des fonctionnaires des Affaires indiennes pour voir si les allégations qui ont été faites sont bien fondées? Si oui, tentera-t-il des poursuites contre ces fonctionnaires des Affaires indiennes?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Monsieur le Président, on n'a pas attiré mon attention sur cette étude. Je dois dire que je ne vois pas très bien comment mon ministère ou moi pourrions nous mêler de cette affaire s'il s'agit de la substance des programmes qui relèvent du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans le cas de procédures judiciaires pour fraude, l'initiative revient au procureur général de la province. L'enquête se ferait aussi, bien sûr, sous la direction du procureur général. De la manière dont le député expose cette affaire, je ne vois pas très bien en quoi elle concernerait mon ministère.